

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDES - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 008-1324/15/CC

■ Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Approbation de la prolongation du dispositif d'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

DEESV 15/13532/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole s'est donnée pour objectif de conserver son cadre de vie exceptionnel. L'adoption du Plan Climat-Energie Territorial le 26 octobre 2012 a permis de fixer un objectif de diminution de Gaz à Effet de Serre (GES) sur son territoire. Par ailleurs, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, adopté le 28 juin 2010, démontre la nécessité de diminuer les nuisances sonores afin de ne pas dégrader sa qualité de vie.

Le développement des vélos à assistance électrique permet tout à la fois de rendre plus attractif ce mode de transport, tout en ne générant pas de pollution atmosphérique ou sonore. Ainsi, l'utilisation de véhicules électriques contribue à la préservation du territoire. C'est pourquoi le soutien financier à ce mode de déplacement décarboné s'avère aujourd'hui utile à l'ensemble des citoyens de Marseille Provence Métropole.

Consacrée au sein du volet « Se déplacer autrement » du Plan Climat, cette action vise à « Développer les mobilités alternatives et les modes actifs », et constitue le relais à une échelle intercommunale de la stratégie de diminution des émissions de Gaz à Effets de Serre au sein des transports. Elle assoit la volonté d'un développement de l'utilisation de vélos à assistance électrique au sein de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Ainsi, dans l'objectif d'obtenir 1% de report modal des déplacements depuis la voiture et le deux-roues thermiques vers les modes de transports à assistance électrique, Marseille Provence Métropole a souhaité expérimenter pour une période de six mois la mise en place d'une subvention pour les particuliers, à hauteur de 25 % pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, dans la limite de 400 euros. Cette expérimentation a rencontré un vif succès (419 personnes ont pu ainsi en bénéficier), MPM souhaite renouveler cette opération pour un montant supplémentaire de 40 000 euros afin de continuer à faire bénéficier les particuliers, résidant sur son territoire de cette aide financière.

Cette subvention est versée à toute personne physique domiciliée sur le territoire de Marseille Provence Métropole, dans la limite des crédits budgétaires supplémentaires affectés pour cette opération soit 40 000 euros. L'octroi de la subvention est toujours conditionné à la conclusion d'une convention avec le bénéficiaire de la subvention, soumettant le bénéficiaire à la transmission des documents indiqués dans le dossier à déposer. Les subventions sont accordées, jusqu'à épuisement des crédits, dans l'ordre chronologique de la constitution des dossiers complets. Celle-ci prendra fin au 31 décembre 2015.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle » ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC portant approbation du Plan Climat-Energie Territorial de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, adoptée le 26 octobre 2012 ;
- Le Plan Climat-Energie Territorial de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et sa fiche opérationnelle n° 9.3 intitulée « Aider à l'achat de véhicules deux-roues électriques » pour les usagers ;
- La délibération DDIP 001-923/13/CC du 13 décembre 2013 portant approbation d'une convention cadre d'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique ;
- La délibération PEDD 017-435/14/CC du 9 octobre 2014 portant approbation de l'augmentation des crédits consacrés à l'achat de vélos à assistance électrique par les particuliers et prorogation du dispositif ;
- La délibération DTM 002-1026/15/CC du 22 mai 2015 portant approbation de l'augmentation de l'enveloppe financière de la 2^{ème} phase pour les subventions aux particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est de la compétence de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole de poursuivre cette démarche favorisant l'achat de vélos à assistance électrique pour ses habitants ;
- Que la présente action permettra de diminuer l'impact de Marseille Provence Métropole sur son environnement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'octroi de 40 000 euros de crédits de pour l'acquisition de vélos à assistance électrique par des particuliers, résidant sur le territoire de MPM.

Article 2 :

Est approuvée la prolongation du dispositif jusqu'à épuisement des crédits, avec une date de clôture au 31 décembre 2015.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les conventions avec les bénéficiaires.

Article 4 :

Les crédits nécessaires, soit 40 000 euros, sont inscrits au Budget Principal 2015 et suivants de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Opération n°2013/00045 – Sous-Politique : G610 – Nature : 20421 – Fonction : 833.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transport – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER